



02 Note de consultation sur l'Examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015



Introduction

1. La Plate-forme mondiale sur la prévention des catastrophes¹, qui s'est tenue par décision de l'Assemblée générale des Nations Unies² du 18 au 22 janvier 2005 à Kobe (Hyogo, Japon), a adopté le *Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes*. Approuvé par les États membres réunis lors de l'Assemblée générale des Nations Unies³, ce Cadre d'action stratégique vise à orienter de manière systématique les efforts nationaux et internationaux déployés en vue de réduire les risques et les vulnérabilités face aux aléas naturels et à ceux imputables aux activités humaines.
2. Le Cadre d'action de Hyogo stipule, au paragraphe 29, que sa mise en œuvre « sera examinée de façon appropriée » et demande, au paragraphe 33(g), à l'ISDR (*Stratégie internationale de prévention des catastrophes*) de « faire périodiquement le point sur les progrès accomplis en vue de la réalisation de [ses] objectifs et de l'exécution de [ses] tâches prioritaires...et de présenter à l'Assemblée [générale] et à d'autres organes de l'ONU des rapports et des synthèses ... établis à partir des informations provenant de programmes nationaux, d'organisations régionales et internationales et d'autres parties prenantes.. »
3. En tenant compte du fait que la fin de la première moitié de la décennie du Cadre d'action approche, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a annoncé dans son rapport de 2008 à l'Assemblée générale⁴ que « La deuxième session de la Plate-forme mondiale, qui se tiendra en juin 2009, servira à amorcer l'Examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo prévue vers 2010 ». L'Assemblée générale a accueilli favorablement cette initiative et a demandé au Secrétaire général d'inclure des informations concernant la Plate-forme mondiale dans son prochain rapport⁵.

¹ Rapport officiel de la Conférence mondiale sur la prévention des risques, document des Nations Unies A/CONF 206/6, 15 mars 2005

² Assemblée générale des Nations Unies, Résolution 58/214 du 23 décembre 2003

³ Assemblée générale des Nations Unies, Résolution 60/1952 du 2 mars 2006

⁴ Assemblée générale des Nations Unies, A/63/351. Mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, Rapport du Secrétaire général, 10 septembre 2008 (voir paragraphe 17).

⁵ Assemblée générale des Nations Unies, A/RES/63/216. Résolution sur la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, 25 février 2009 (voir paragraphe 16).

4. La présente note, rédigée par le Secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies (l'UNISDR), résout un certain nombre de problèmes et de questions concernant les buts et la réalisation de l'Examen à mi-parcours comme base des débats de la deuxième session de la Plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, qui se tiendra à Genève du 16 au 19 juin . La note vise à encourager les débats et à parvenir à un plus large consensus sur l'examen entre les entités partenaires du système ISDR.

Champ d'application possible de l'Examen à mi-parcours

5. Il est proposé que l'Examen à mi-parcours aborde les questions stratégiques et fondamentales de mise en œuvre, sur la base de l'expérience acquise depuis 2005 et en vue de l'échéance de 2015 et au-delà. Il est question que l'examen s'inspire, mais ne reproduise pas, les mécanismes de surveillance et d'analyse continus existants, notamment le Rapport d'évaluation mondiale, qui ont été établis par la Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies, par les gouvernements et par d'autres entités partenaires dans le cadre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (l'ISDR).
6. De même, il est proposé que les acteurs clés identifiés comme responsables et impliqués activement dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo prennent en main l'Examen à mi-parcours. Ceci implique l'intervention de plusieurs parties prenantes dirigées principalement par les gouvernements. L'examen serait organisé comme un mécanisme soutenu par la Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies et non comme un processus conduit par cette dernière.
7. Les apports et les résultats de l'examen doivent être proportionnés aux questions et aux problèmes rencontrés ainsi qu'aux efforts déployés pour mener à bien l'examen. En conséquence, il est suggéré de rechercher des résultats concrets et significatifs, qui vont au-delà de la simple rédaction d'un rapport et de la tenue d'une conférence.

Les questions spécifiques de type stratégique à prendre en considération sont les suivantes :

- i. Quels sont les **progrès accomplis globalement au niveau de la mise en œuvre** et quelles sont les chances d'atteindre les résultats souhaités quant à « une réduction considérable des pertes » ?
- ii. Sommes-nous satisfaits des outils et des indicateurs développés pour l'évaluation des résultats de la réduction des risques ? Comment rendre plus précise et/ou quantifiable l'évaluation des progrès accomplis par rapport aux indicateurs ?
- iii. Quels sont, pour les autorités nationales et les autres parties prenantes, leurs **résultats obtenus les plus importants, leurs contraintes majeures et les principaux enseignements tirés** ?
- iv. Quels ont été les **facteurs favorables et les obstacles aux investissements** destinés à la réduction des risques de catastrophe et comment accorder au financement un traitement plus prévisible et durable ?
- v. Quelles sont les mesures à adopter pour renforcer les **liens avec les politiques et les programmes relatifs aux changements climatiques** ?

- vi. Les **attentes des différentes parties prenantes** fixées dans le Cadre d'action de Hyogo sont-elles satisfaites et faut-il renforcer ou redéfinir les rôles ?
- vii. Existe-t-il **d'autres problèmes émergents** qui fournissent de nouvelles possibilités de réduire les risques de catastrophe ou qui requièrent un réajustement des objectifs ou des priorités ?
- viii. Quels sont les principaux problèmes qui exigent de formuler ou de plaider pour de **nouveaux messages ou de messages de sensibilisation plus percutants** ?
- ix. Quels types d'actions auraient le **plus grand impact** sur la seconde période de cinq ans de mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo ?
- x. Quelles sont les **nouvelles orientations stratégiques ou politiques** à adopter pour 2015 et au-delà ?

Approches possibles pour procéder à l'examen

- 8. Les parties prenantes clés ainsi que leurs rôles dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo sont énoncées dans le Cadre d'action. Il s'agit principalement d'États, d'organisations et d'institutions régionales, d'organisations internationales et d'entités partenaires dans le cadre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. **Comment les parties prenantes elles-mêmes peuvent-elles prendre en charge le processus d'examen et quel devrait être le rôle du Secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies ?**
- 9. Il est suggéré que l'examen s'effectue conformément aux dispositions clairement définies dans le Cadre d'action de Hyogo⁶. De même, il semble raisonnable d'utiliser les indicateurs spécifiques de suivi des progrès conçus et promus dans le cadre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes⁷ et les informations disponibles au moment de la Plate-forme mondiale, début 2005, comme ligne de base. Il est également envisageable de prendre en compte un mécanisme d'évaluation formelle qui analyserait les progrès en termes d'apports, de rendement et de résultats. Des examens et des études supplémentaires pourraient être éventuellement demandés. **Quel serait le niveau de recherche et d'analyse détaillés approprié pour prendre en charge l'examen ?**
- 10. Les consultations et les préparations pour l'examen peuvent utiliser des processus et des mécanismes existants dans le cadre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes tels que les programmes nationaux, les forums régionaux et sous-régionaux, les organisations et les rencontres internationales, soutenus par les ressources Web de la Stratégie

⁶ Le Cadre d'action de Hyogo définit des **résultats escomptés** partagés pour l'accomplissement de **trois objectifs stratégiques** à travers **cinq priorités d'action**. Le cadre de mise en œuvre et de suivi associé fixe une approche multisectorielle dans laquelle interviennent plusieurs parties prenantes avec des actions recommandées par des **acteurs clés** (États, institutions régionales, organisations internationales, entités partenaires et Secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, y compris la société civile) à qui il est demandé de prendre en considération les **problèmes concernant de multiples secteurs** et des **tâches importantes** énoncés. Le Cadre privilégie également la **mobilisation des ressources**. (Résumé du Cadre d'action de Hyogo 2005-2015, *ISDR, 2005*)

⁷ Indicateurs de progrès : Orientations pour mesurer la réduction des risques de catastrophe et la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo. *UNISDR, 2008*, et en ligne *HFA-Monitor*: www.preventionweb.net

internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies. Les mécanismes de surveillance mis en place dans le cadre d'autres politiques établies en dehors de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes peuvent également servir d'inspiration. Des consultations spéciales auprès des parties prenantes clés pourraient peut-être se révéler nécessaires, par exemple auprès des gouvernements donateurs, concernant les stratégies de financement, ou auprès des pays qui partagent la même exposition ou vulnérabilité face à certains aléas. **Quel serait le processus d'examen le plus efficace et le plus participatif ? Dans quels autres systèmes, mesures de surveillance et rapports peut-on puiser des éléments ?**

11. L'examen devra s'appuyer sur différentes sources d'informations, d'analyse et d'évaluation provenant des gouvernements ainsi que des agences nationales, régionales et internationales, y compris des organismes des Nations Unies, des institutions financières internationales, la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge, des organisations non gouvernementales, des institutions universitaires, des organisations du secteur privé et d'autres groupes de la société civile. **Comment encourager toutes les parties pertinentes à soumettre leurs informations et leurs réflexions sur les progrès ?**
 12. Il faudra prendre en compte l'incidence des changements contextuels survenus depuis 2005 sur les risques de catastrophes et sur les efforts déployés pour réduire ces risques, ainsi que des changements qui pourront se produire à l'avenir. Ces changements contextuels peuvent englober des facteurs tels que des changements dans la sensibilisation et les attentes du public, des progrès scientifiques et techniques, des accords conclus dans le cadre de politiques sur le changement climatique au niveau mondial et l'actuelle crise financière et économique. **Dans quelle mesure l'examen doit-il adopter une approche prospective et envisager la réduction des risques au-delà de 2015 ?**
 13. **Calendrier :** Il est prévu que l'examen avancera, dès la deuxième session de la Plate-forme mondiale en juin 2009, par une approche progressive qui génèrera un flux de documents préparatoires et de projets, notamment le rapport intermédiaire du Secrétariat général destiné à l'Assemblée générale en 2010, puis la rédaction de conclusions et l'exposé des informations de préparations pour la troisième session de la Plate-forme mondiale qui se tiendra en 2011. Des événements spécifiques seront associés dans la mesure du possible à d'autres événements et mécanismes mondiaux importants. **Ce calendrier est-il raisonnable pour parvenir à des résultats efficaces en temps voulu ?**
-